



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental

HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-6-5-1

Séance du vendredi 14 juin 2019

PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE D'UNE SUBVENTION ATTRIBUEE AU TITRE DES PROJETS STRUCTURANTS CTV 2014-2019 TROIS PAYS

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mmes BOHN, DREXLER, MM. GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mme RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

ABSENTS :

Mme PAGLIARULO, MM. HABIG, TRIMAILLE.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.
M. DELMOND donne procuration à M. JANDER.
Mme DIETRICH donne procuration à M. HEMEDINGER.
M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.
Mme GROFF donne procuration à Mme DREXLER.
Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER Lucien.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.
Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015 relative à la première révision des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,

- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2016-7-5-3 du 1^{er} juillet 2016 portant troisième programmation des subventions au titre des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 pour l'année 2016,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-3-1-6 du 22 juin 2018 relative à la Décision Modificative n° 1 pour 2018,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-4-1-3 du 19 octobre 2018 relative à la Décision Modificative n° 2 exercice 2018,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-5-2 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'Action Territorialisée,
- VU la demande du porteur de projet en date du 24 avril 2019,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 24 mai 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prolonge jusqu'au 6 juillet 2020, conformément à la demande de la Ville de SAINT-LOUIS en date du 24 avril 2019, le délai de validité de l'aide départementale de 227 078 €, pour la création d'un carrefour giratoire et l'aménagement des abords de la rue de Séville et de la rue de Mulhouse, attribuée au titre des projets structurants du Contrat de Territoire de Vie « Trois Pays » 2014-2019,
- Décide de prélever les crédits correspondants sur le programme K216, chapitre 204, fonction 628, nature 204142, code programme 35821, service 006, AP 2013/K216 du budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité